



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
27 juin 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme
Cinquante-neuvième session
Genève, 5-7 septembre 2011
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
**Évaluation des activités de la CNUCED: évaluation approfondie
du programme de la CNUCED relatif à la science
et à la technologie au service du développement**

Évaluation approfondie du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement*

Résumé

Le présent rapport contient les conclusions d'une évaluation externe du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement. En 2008, ce domaine d'activité de la CNUCED a été regroupé dans le sous-programme 4, qui a été placé sous la responsabilité de la Division de la technologie et de la logistique. L'évaluation est axée sur les trois piliers d'action de la CNUCED conformément aux mandats qui lui ont été conférés essentiellement aux termes des paragraphes 158 à 161 de l'Accord d'Accra. La CNUCED exécute son programme relatif à la science et à la technologie au service du développement en se conformant à ses mandats, mais certains aspects mériteraient d'être améliorés. Le regroupement des activités a essentiellement renforcé la recherche et l'analyse ainsi que la coopération technique pour la science et la technologie au service du développement, et certains résultats, en particulier en matière de coopération technique, pourraient avoir un impact durable. Mais les structures intergouvernementales actuelles pour la science et la technologie au service du développement ne sont pas satisfaisantes, et il faudrait se mettre d'accord sur un nouveau mécanisme institutionnel. La CNUCED devrait clarifier son approche et l'organisation interne de ses activités en matière de transfert de technologie, de même que son rôle concernant la «science au service du développement», grâce par exemple à une coopération accrue entre les divisions et entre les organisations. Il conviendrait de prendre en compte

* La présente évaluation a été réalisée par une équipe d'évaluation indépendante composée comme suit: M. Arto Valjas (chef d'équipe), consultant; M^{me} Judith Arrieta, conseillère à la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève; et M. Marc Thunus, conseiller à la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève.

plus systématiquement pour la planification et la présentation de rapports les résultats et l'impact attendus. La coordination et la coopération pour la science, la technologie et l'innovation (STI) devraient être renforcées autant au sein de la CNUCED qu'avec les autres organisations. La préparation prévue de lignes directrices pour les examens des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation devrait se poursuivre, et la Division de la technologie et de la logistique devrait réfléchir aux moyens de rendre ses publications plus attractives et de promouvoir les interactions avec les États membres.

Introduction

A. Généralités

1. À sa cinquante-troisième session, le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a demandé au secrétariat de la CNUCED de faire faire une évaluation indépendante du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement.
2. L'objectif de l'évaluation est d'analyser et de mettre en évidence les résultats des activités menées par la CNUCED dans ce domaine conformément à ses mandats et les leçons tirées de leur mise en œuvre, et de formuler des recommandations en vue de renforcer ce domaine d'action.
3. L'évaluation a porté sur la pertinence, l'efficacité (y compris l'impact), l'efficience et la durabilité des activités exécutées dans le cadre du programme relatif à la science et à la technologie au service du développement, sur la base des mandats conférés par les États membres, en particulier dans les paragraphes 158 à 161 de l'Accord d'Accra.
4. En 2008, ce domaine d'activité a été regroupé dans le sous-programme 4 de la CNUCED, qui a été placé sous la responsabilité de la Division de la technologie et de la logistique. Il a été créé au sein de cette Division le Service de la science, de la technologie et des TIC, comportant une Section de l'examen des politiques, une Section de l'analyse des TIC et une Section de la science et de la technologie.
5. L'évaluation porte sur les activités du Service, autour de ses trois piliers: recherche et analyse, formation de consensus au niveau intergouvernemental et coopération technique. Mais elle prend également en considération d'autres activités de la CNUCED concernant la science et la technologie au service du développement, en particulier les complémentarités entre ces activités et celles du Service.
6. L'évaluation concerne plus précisément les activités engagées ou exécutées depuis 2008.

B. Méthodologie

7. Les activités d'évaluation ont comporté les éléments suivants:
 - a) Examen d'un vaste éventail de documents;
 - b) Entretiens à Genève et par téléconférence;
 - c) Participation à la quatorzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et entretiens en marge de celle-ci;
 - d) Missions sur le terrain à Addis-Abeba (Éthiopie) et à Accra (Ghana).

Il est fait référence dans le texte à certains des documents examinés. Les évaluateurs ont eu des entretiens semi-structurés avec des fonctionnaires de la CNUCED et des représentants des États membres, des organisations internationales et des pays bénéficiaires. Il a été conçu une matrice d'évaluation avec des thèmes de recherche spécifiques fondés sur les éléments du mandat qui concernaient l'évaluation.

I. Vue d'ensemble des activités de la CNUCED concernant la science et la technologie au service du développement

A. Activités du Service de la science, de la technologie et des TIC

8. Il n'existe pas au sein de la CNUCED de structure unique assumant l'entière responsabilité de tout le programme de cet organisme en matière de science et de technologie au service du développement. L'entité qui s'en rapproche le plus est le Service de la science, de la technologie et des TIC. Son objectif consiste à «fournir un leadership intellectuel et être une source de compétences techniques pour les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) et pour les politiques des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement»¹. Sa mission est de «concevoir des approches efficaces et innovantes pour tirer parti de la STI et des TIC dans les stratégies de développement, promouvoir le dialogue sur les politiques, fournir des avis autorisés sur les politiques et contribuer au développement des capacités»². Le Service mène notamment les activités décrites ci-après.

9. La Section de l'examen des politiques évalue les politiques nationales pour la science, la technologie et l'innovation et aide les pays en développement à intégrer celles-ci dans leurs stratégies nationales de développement, en effectuant des missions sur le terrain et en préparant des analyses. La Section produit une publication annuelle, le *Rapport sur la technologie et l'innovation*, dont la première livraison date de 2010. Parmi ses autres publications figurent des études sur de grandes questions d'actualité concernant la STI. La Section a géré le projet de réseau de centres d'excellence. Elle contribue aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement et de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. Elle assure le secrétariat de la réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation, et elle organise des réunions d'experts dans des domaines comme celui des indicateurs de la STI et sur d'autres thèmes connexes.

10. La Section de l'analyse des TIC entreprend des travaux de recherche et d'analyse sur les politiques des TIC. Sa publication annuelle, le *Rapport sur l'économie de l'information*, rend compte des tendances mondiales concernant les TIC qui ont des incidences sur le développement économique. La Section établit des rapports périodiques sur les TIC et les questions concernant le commerce en ligne. Elle gère aussi le projet sur le commerce en ligne et la réforme de la cyberléislation et le projet relatif au renforcement des capacités pour la mesure des TIC et l'élaboration de la politique relative aux TIC. Et elle entreprend des travaux méthodologiques et des analyses dans ces domaines, effectue annuellement des enquêtes statistiques au niveau mondial, et gère la base de données sur l'économie de l'information. La Section est responsable des activités sur le commerce en ligne issues du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et elle contribue aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement. La Section a effectué à ce jour un examen des politiques concernant les TIC.

11. La Section de la science et de la technologie entreprend des activités pour la formation de consensus au niveau intergouvernemental dans le cadre de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Faisant fonction de secrétariat technique de celle-ci, elle prépare les documents de base et les rapports pour les sessions

¹ Division de la technologie et de la logistique, Activity Report 2010.

² Service de la science, de la technologie et des TIC, Draft Strategy Paper (mars 2011).

annuelles de la Commission, y compris des analyses et des documents consacrés à des thèmes prioritaires. La Section organise des réunions d'experts pour aider la Commission. Elle prépare les rapports du Secrétaire général au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, et elle analyse les progrès dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et en rend compte à la Commission. La Section joue également aujourd'hui un rôle de premier plan dans la série des études produites par la CNUCED sur la science, la technologie et l'innovation, lancée en 2010. Les questions traitées dans cette série se rapportent essentiellement aux thèmes prioritaires de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

B. Activités relatives à la science et à la technologie au service du développement des autres divisions et services de la CNUCED

12. D'autres services de la Division de la technologie et de la logistique s'occupent du partage des connaissances, de la formation, du renforcement des capacités et de la logistique commerciale, dans le cadre du programme TrainForTrade, du programme SYDONIA, de l'Institut virtuel et des cours sur les grands problèmes économiques internationaux (organisés au titre du paragraphe 166). Le Service de la science, de la technologie et des TIC appuie leurs activités et utilise leurs réseaux.

13. Parmi les autres divisions de la CNUCED qui s'occupent à un titre ou un autre de la science et de la technologie au service du développement, on peut citer la Division de l'investissement et des entreprises, la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, et la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux. Les travaux de ces divisions sur les changements climatiques, les biocombustibles, les produits pharmaceutiques et les services de tourisme en ligne, ainsi que le *Rapport 2007 sur les pays les moins avancés – Savoir, apprentissage technologique et innovation pour le développement*, sont autant d'exemples de leur action pour la science et la technologie au service du développement.

C. Autres organisations internationales et collaboration interinstitutions

14. Un grand nombre d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales sont actifs dans le domaine de la science et de la technologie au service du développement, ou bien s'intéressent à des questions connexes selon leurs domaines de compétence spécifiques. La CNUCED est l'organe central du système des Nations Unies pour la science et la technologie au service du développement. Elle copréside par exemple le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information³ dont les entités suivantes sont membres: AIEA, Banque mondiale, CEA, CEE, CEPALC, CESA, CESAP, FAO, HCR, OCDE, OIT, OMC, OMM, OMPI, OMS, OMT, ONU/DAES, ONU-Habitat, ONUDI, PAM, PNUD, UIT, UNESCO, UNICEF, UNITAR, UNODC, UNRWA et UPU. Le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement est un exemple de collaboration interinstitutions plus spécifique qui réunit la Banque mondiale, la CNUCED, les commissions régionales, Eurostat, l'OCDE, l'ONU/DAES, l'UIT et l'UNESCO.

³ <http://www.ungis.org/>.

II. Conclusions

A. Pertinence

15. L'évaluation couvre le programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement, sur la base des mandats énoncés dans les paragraphes 158 à 161 de l'Accord d'Accra. Le paragraphe 158 préconise notamment de renforcer les activités de recherche et d'analyse concernant la STI et les TIC, d'intensifier l'appui aux pays en développement (et en particulier aux PMA), de renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, et d'apporter une aide aux pays par le biais des examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. Le paragraphe 159 exhorte la CNUCED à continuer de contribuer à la formation d'un consensus sur la science et la technologie au service du développement y compris pour les TIC et dans le cadre de Commission de la science et de la technique au service du développement, et de faciliter les discussions internationales sur le transfert de technologie et le partage des connaissances, notamment en identifiant les options et les meilleures pratiques dans ce domaine. Il est demandé dans le paragraphe 160 de continuer de fournir une assistance technique dans le domaine des TIC, s'agissant notamment de l'examen des politiques correspondantes et dans le cadre du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement. Le paragraphe 161 donne pour mandat enfin à la CNUCED de contribuer à la mise en œuvre et au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, y compris par le biais de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Le texte complet des mandats⁴ fait référence aussi au transfert de technologie par le biais de l'investissement étranger direct (IED) et aux clauses relatives au transfert de technologie figurant dans les accords internationaux.

16. Les cadres stratégiques pour les périodes 2008-2009 et 2010-2011 comportent une section sur l'orientation générale du programme de la CNUCED dans son ensemble, mais pas de stratégie globale. Les stratégies sont définies au niveau des sous-programmes, avec des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès. Les projets de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 et l'exercice biennal 2010-2011 développent le cadre logique de chaque sous-programme en prévoyant, outre les éléments précités, la mesure des résultats, les facteurs externes, les produits et les ressources nécessaires. En 2008-2009, les travaux de la CNUCED concernant la STI et les TIC ont été exécutés essentiellement dans le cadre de deux sous-programmes: pour la STI dans le cadre du sous-programme 2 – Investissement, entreprises et technologie, et pour les TIC dans le cadre du sous-programme 4 – Infrastructure de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines. Il a été décidé en 2008 de regrouper les activités relatives à la STI et aux TIC dans un nouveau sous-programme 4 – Technologie et logistique⁵.

17. La stratégie pour le sous-programme 4 en 2010-2011 va bien dans le sens des mandats d'Accra évoqués plus haut pour la STI et les TIC. S'il n'est pas fait référence dans cette stratégie au transfert de technologie, celui-ci est mentionné dans le projet de budget correspondant. Les TIC sont traitées de la même façon dans les deux projets de budget

⁴ http://www.unctad.org/en/docs/iaos20082_fr.pdf.

⁵ Le paragraphe 10.5 du document TD/B/WP/L.130 du Groupe de travail, de juin 2008, dispose ce qui suit: «Afin de renforcer l'action de la CNUCED pour la science et la technologie – vecteurs désormais indispensables du développement – et de tirer davantage parti des synergies existant entre ces questions et les activités relatives aux TIC, ce domaine de travail est regroupé dans le sous-programme 4, qui sera placé sous la responsabilité d'une nouvelle Division de la technologie et de la logistique.».

biennaux, mais la STI est plus visible dans la stratégie et le projet de budget pour 2010-2011. Mais cette situation n'est pas systématiquement reflétée dans les projets de budget-programme, puisque le nombre des nouvelles initiatives/mesures prévues reste le même pour la STI et pour les TIC en 2010-2011 que pour les TIC uniquement en 2008-2009.

18. Plusieurs personnes interrogées ont fait valoir qu'excepté pour la science au service du développement et pour le transfert de technologie, les mandats d'Accra concernant la science et la technologie au service du développement étaient clairs, et que le Service de la science, de la technologie et des TIC respectait ces mandats. Les avis étaient divergents sur le transfert de technologie: au sein de la CNUCED, certaines des personnes interrogées considéraient que cet élément était plus étroitement relié à l'investissement qu'à la science et à la technologie au service du développement. Parmi les États membres, il n'y avait pas de consensus clair sur le rôle que devait jouer la CNUCED à cet égard. Le Service avait commencé à réunir des informations sur les meilleures pratiques pour le transfert de technologie qui seraient diffusées par le biais d'une publication.

19. Les évaluateurs ont recherché des éléments qualitatifs pour déterminer dans quelle mesure les nouvelles orientations de politique étaient reflétées dans les travaux de la CNUCED relatifs à la science et à la technologie au service du développement. Selon le rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2008-2009⁶, la CNUCED s'était penchée sur beaucoup de problématiques nouvelles telles que les crises alimentaire, énergétique et financière et les changements climatiques à travers ses publications, ses réunions et ses manifestations. Le Service a poursuivi ces travaux par la suite, par exemple à travers les livraisons de 2010 et de 2011 du *Rapport sur la technologie et l'innovation* consacrées à la sécurité alimentaire en Afrique et aux technologies des énergies renouvelables dans le contexte des changements climatiques, respectivement. Les études récentes de la CNUCED sur la science et la technologie au service du développement ont été consacrées à des questions comme les énergies renouvelables, l'eau pour la sécurité alimentaire et les mécanismes de financement des TIC. Il a été organisé une réunion d'experts à session unique sur les écotechnologies et les technologies des énergies renouvelables. Le *Rapport 2010 sur l'économie de l'information* était consacré à la relation entre les TIC, les entreprises et l'atténuation de la pauvreté, et mettait en exergue l'important rôle de la téléphonie mobile pour combler la fracture numérique. La livraison de 2011 examinera comment les TIC peuvent promouvoir le développement du secteur privé.

20. L'un des thèmes de recherche spécifiques consistait à déterminer si la STI et les TIC bénéficiaient d'une attention et d'allocations de ressources qui étaient équilibrées. S'agissant de la recherche et de l'analyse, pour la STI les travaux étaient effectués essentiellement dans l'organisation, alors que pour les TIC il était davantage fait appel à des compétences extérieures. Les fonds alloués pour les activités relatives aux TIC par le biais des fonds d'affectation spéciale pertinents, du programme ordinaire de l'ONU et du PNUD dépassaient en volume les fonds pour les examens des politiques de la STI venant du Compte de l'ONU pour le développement, du programme ordinaire de l'ONU et du PNUD. Le programme de la Commission de la science et la technique au service du développement, même s'il se répartissait entre les deux grands thèmes prioritaires, de la STI et des TIC, faisait une plus large place aux TIC. C'est pourquoi les participants aux travaux de la Commission venant des capitales portaient davantage d'attention aux TIC. En outre, les autres participants aux travaux de la Commission ne participaient pas apparemment, dans le même temps, aux sessions de la Commission du commerce et du développement et de la Commission de l'investissement, des entreprises et du

⁶ A/65/70, 1^{er} avril 2010.

développement de la CNUCED, établies conformément au paragraphe 202 de l'Accord d'Accra et chargées d'examiner les questions relatives à la science et à la technologie au service du développement.

21. Au sein du Service, la Section de l'examen des politiques était la seule à assurer ces dernières années le service de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. Mais cette section a dû déployer de grands efforts pour faire inscrire davantage de questions à l'ordre du jour de la Commission, dont pratiquement tout le temps était accaparé par d'autres programmes et initiatives. C'est pourquoi il n'avait été consacré que peu de temps à l'examen des questions relatives à la STI. La situation semble plus équilibrée dans le cadre de la réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation, dont le programme de travail est partagé entre les divisions.

22. Les évaluateurs se sont penchés sur le rôle de la CNUCED pour la science et la technologie au service du développement par rapport à celui des autres organismes des Nations Unies et des partenaires de développement, dont beaucoup sont actifs dans le domaine des TIC comme montré au paragraphe 14. Selon les évaluateurs, comparées à la CNUCED, l'Union internationale des télécommunications s'attachait plus à l'infrastructure des TIC, les commissions régionales avaient un mandat régional, les institutions spécialisées des Nations Unies se concentraient sur les applications des TIC dans leurs domaines de compétence respectifs, etc. L'approche suivie par la CNUCED, qui combine politiques mondiales pour les TIC au service du développement et questions de développement économique (entreprises, échanges commerciaux) trouve son ultime expression dans le domaine de cet organisme pour la coopération technique: la mesure de la contribution des TIC pour le développement économique et les aspects juridiques du commerce en ligne.

23. Dans le domaine de la STI, les acteurs sont moins nombreux mais les rôles sont moins clairs et il n'existe pas de mécanismes de coordination institutionnalisés comme pour les TIC. L'UNESCO, la CEA, le NEPAD, la Banque mondiale et la CNUCED effectuent ainsi des examens (ou des enquêtes) sur les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique, mais en suivant des approches parfois un peu différentes, l'UNESCO privilégiant par exemple la science et l'éducation. En Afrique, la CNUCED a collaboré à des examens des politiques de la STI avec l'UNESCO et la Banque mondiale, de même qu'avec la CEPALC en Amérique latine. Parmi les autres organisations qui effectuent des examens des politiques de la STI il convient de mentionner l'OCDE, qui procède à ces examens dans ses pays membres et dans certains pays non membres (11 examens ont ainsi été effectués depuis décembre 2006). La CNUCED a commencé à réfléchir à son approche et à sa méthodologie pour les examens des politiques de la STI, notamment dans le cadre d'une réunion spéciale d'experts organisée en décembre 2010 à laquelle ont participé des représentants d'autres organisations internationales et des milieux universitaires. Pour y donner suite, il devrait être élaboré en 2011 un ensemble de lignes directrices structurées pour les examens des politiques de la STI.

B. Efficacité (y compris l'impact)

24. Les évaluateurs ont examiné ce qui avait été fait pour la science et la technologie au service du développement, en particulier par rapport aux mandats énoncés dans les paragraphes 158 à 161 de l'Accord d'Accra. Les paragraphes pertinents de divers documents – Évaluation et examen de l'application par la CNUCED de l'Accord d'Accra⁷,

⁷ TD/B/57/7, 7 juillet 2010.

Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009, rapports annuels sur les activités de coopération technique, rapports sur le système intégré de suivi (IMDIS)⁸, rapports sur les projets, etc. – fournissent quantité de données sur l'exécution des programmes en termes d'activités et de produits. Ces données confirment globalement que les réunions, les publications et les formations prévues concernant la science et la technologie au service du développement ont été organisées ou produites effectivement. Mais il est beaucoup plus difficile à partir de ces données de déterminer quels résultats ont été obtenus et quel a été leur impact.

25. La situation peut être mieux comprise en se référant à certaines mauvaises ou meilleures pratiques dans le cadre actuellement prévu pour rendre compte de l'exécution des programmes. Dans le cadre logique du sous-programme, les résultats sont mesurés en fonction du nombre de nouvelles initiatives/mesures. Pour 2008-2009, l'envoi par 64 pays de fonctionnaires nationaux pour suivre une formation a ainsi été comptabilisé comme 64 nouvelles initiatives, ce qui a porté le nombre total des initiatives/mesures mises en œuvre à 77 (contre 28 prévues). Les demandes d'assistance sont aussi comptabilisées souvent comme des initiatives/mesures venant de la CNUCED. Pour ce qui est des meilleures pratiques, on citera par exemple l'adoption d'une législation nationale sur le droit d'auteur numérique, la révision de la politique nationale pour la STI après un examen de cette politique, et l'incorporation d'indicateurs des TIC dans les enquêtes auprès des entreprises effectuées par les bureaux nationaux de statistique. Mais ce dernier type d'indicateur de résultat (ou réalisation) est rarement utilisé, ce qui rend difficile l'évaluation de l'efficacité.

26. Le système IMDIS est l'outil de base pour préparer les rapports d'exécution, qui indiquent les taux d'exécution et mettent en avant les résultats. Mais compte tenu des difficultés évoquées ci-dessus, il manque dans les rapports d'exécution des données sur les réalisations. Des cadres logiques sont préparés et suivis pour les projets bénéficiant d'un financement extérieur. Ils semblent être d'assez bonne qualité, aussi parce que certains donateurs insistent sur la qualité des cadres logiques pour les projets qu'ils financent. Mais en l'absence de cadres logiques aussi bien préparés pour les activités ordinaires, les évaluateurs ont dû s'en remettre à des éléments qualitatifs et quantitatifs, dans les documents examinés et les déclarations des personnes interrogées, pour se faire une idée des résultats et des produits des activités pour la science et la technologie au service du développement.

27. Les activités de recherche et d'analyse ont été apparemment renforcées, comme le montrent le premier *Rapport sur la technologie et l'innovation* publié en 2010, la livraison de 2010 du *Rapport sur l'économie de l'information* qui entend grâce à son approche thématique être plus analytique que ses prédécesseurs ainsi que le *Rapport sur le commerce électronique et le développement* et les publications ponctuelles et les rapports spéciaux qui suivent bien les nouvelles tendances en matière de politiques. Les deux rapports phares, le *Rapport sur la technologie et l'innovation* et le *Rapport sur l'économie de l'information*, donnent lieu lors de leur lancement à des manifestations de niveau international et ils sont présentés à des conférences internationales. Plus de 230 articles sur le *Rapport 2010 sur l'économie de l'information* ont été relevés par le service de presse de la CNUCED⁹. Toutes les publications de la Division de la technologie et de la logistique sont également accessibles sur son site Web.

⁸ Le système IMDIS est l'outil en ligne utilisé au Secrétariat de l'ONU pour planifier et suivre l'exécution des programmes sur la base des résultats et pour en rendre compte.

⁹ Service de la science, de la technologie et de l'innovation, Activity Report 2010.

28. Bien que la CNUCED effectue périodiquement des enquêtes de lectorat, les différences entre les appréciations d'une année à une autre, entre les formulations utilisées et entre les différents rapports sont trop ténues pour permettre de se faire une opinion définitive sur les publications. Les évaluateurs ont donc demandé à un certain nombre de fonctionnaires de la CNUCED, de représentants des États membres et d'experts internationaux de la STI et des TIC de donner leur avis sur les livraisons de 2010 du *Rapport sur la technologie et l'innovation* et du *Rapport sur l'économie de l'information*. Bien que le nombre des réponses reçues soit insuffisant pour pouvoir considérer que l'échantillon est représentatif, certaines d'entre elles apportent des éléments d'information intéressants.

29. Selon une personne interrogée, les responsables de la CNUCED accordaient trop d'importance en général à la publication de travaux de recherche, alors que l'organisation devrait s'occuper essentiellement de transférer des connaissances aux pays en développement à travers le renforcement des capacités et la formation. Un certain nombre de personnes interrogées, y compris des fonctionnaires de la CNUCED, estimaient que des rapports plus concis seraient plus utiles aux pays en développement que des publications périodiques volumineuses. Les fonctionnaires de la CNUCED reconnaissaient que le *Rapport sur la technologie et l'innovation* publié pour la première fois en 2010 n'avait pas beaucoup mobilisé l'attention des médias. On considérait que pour rendre cette nouvelle publication plus attractive, il faudrait au minimum élaborer un ensemble d'indicateurs de la STI comparables. Le représentant d'un État membre a comparé le *Rapport sur l'économie de l'information* au *Rapport sur l'investissement dans le monde* et au *Rapport sur les PMA*, faisant valoir que si ces deux derniers étaient attendus dans sa capitale, le premier y était simplement reçu. Deux experts internationaux ont souhaité que le *Rapport sur l'économie de l'information* soit mieux différencié des nombreux autres rapports sur les TIC au service du développement qui étaient disponibles sur le marché. Les représentants des pays en développement émettaient en général un avis positif sur les publications, mais leurs observations étaient surtout axées sur la coopération technique.

30. S'agissant de la coopération technique, il avait été effectué sept examens des politiques de la STI depuis 2008, c'est-à-dire davantage qu'au cours des dix années précédentes. Trois de ces sept examens avaient concerné des PMA; l'Angola, le Lesotho et la Mauritanie, les autres pays bénéficiaires ayant été El Salvador, le Ghana, le Pérou et la République dominicaine. Les trois derniers examens des politiques de la STI en Amérique latine se poursuivent, ou bien il reste encore au moins un atelier final à organiser pour les parties prenantes. Des représentants des pays concernés (Angola et Mauritanie exceptés) ont été interrogés en face à face et/ou à l'aide de questionnaires. Globalement, le retour d'expérience des pays où l'examen avait déjà été achevé était très positif. Celui des pays où le processus se poursuivait était plus réservé, mais généralement positif lui aussi. Les difficultés évoquées par les personnes interrogées sont passées en revue plus bas dans le paragraphe 34, en même temps que les autres obstacles mis au jour à l'occasion de projets spécifiques de la CNUCED pour la science et la technologie au service du développement.

31. L'impact de ces examens semble très variable d'un pays à un autre. En Mauritanie, les évaluateurs ont cru comprendre que l'examen n'avait eu pas ou guère d'impact à cause de multiples facteurs, dont un coup d'État survenu durant le processus d'examen. Au Ghana, l'examen avait préparé le terrain en vue d'une révision de la politique nationale de la STI et d'un financement de la Banque mondiale pour la mettre en œuvre. Certaines des leçons tirées de l'examen de la politique de la STI du Ghana sont présentées ci-dessous.

Encadré 1

L'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation du Ghana a été effectué en 2008 grâce à une coopération active entre les fonctionnaires de la CNUCED et de la Banque mondiale, des consultants et des experts locaux de contrepartie. Il a été formulé à son issue un certain nombre de recommandations, au moment où un nouveau gouvernement entrait en fonction. Ces recommandations sont devenues un «guide» pour la préparation d'un programme national de la STI, du plan de mise en œuvre correspondant et d'un projet de développement des compétences et de la technologie financé par la Banque mondiale. Si la CNUCED s'est moins impliquée dans la suite donnée à l'examen, la Banque mondiale a fourni aux autorités nationales un appui accru, conduisant à l'approbation au début de 2011 d'un crédit de 70 millions de dollars É.-U. Le nouveau projet prévoit à la fois: a) un renforcement institutionnel pour le développement des compétences; b) un renforcement institutionnel pour le développement de la science et de la technologie; et c) un financement pour des projets de formation et de mise à niveau technologique. Selon les représentants du Gouvernement et de la Banque mondiale, la composante science et technologie du nouveau projet ne se serait pas concrétisée sans l'examen initial de la politique de la STI. Les leçons tirées du processus confirment l'importance d'une large participation des acteurs nationaux et d'un engagement direct du personnel de la CNUCED et de la Banque mondiale. Le vaste processus national de consultations a favorisé un engagement et un sentiment d'appropriation forts au niveau local ainsi que des relations étroites entre les experts et les organismes nationaux et internationaux. L'engagement du Gouvernement non seulement d'inclure la science et la technologie dans son programme d'action politique, mais aussi de prendre des initiatives concrètes comme la création du Ministère de l'environnement, de la science et de la technologie, était tout aussi important. Il y a bien entendu des défis à relever pour faire aboutir ce nouveau projet, mais celui-ci pourrait contribuer de façon importante à l'accélération de la croissance et de la diversification économique. Un représentant de la Banque mondiale s'était déjà félicité de la participation de la CNUCED à l'examen à mi-parcours prévu en 2013. La CNUCED devrait profiter de l'occasion que lui offre le projet de renforcer ses contacts avec les autorités nationales et avec la Banque mondiale. Elle devrait aussi évaluer la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen initial de la politique de la STI dans le cadre de l'examen à mi-parcours du projet.

32. En ce qui concerne les activités de coopération technique en matière de TIC, les évaluateurs ont pris en compte les évaluations récentes du projet sur le commerce en ligne et la réforme de la cyberlégislation et du projet relatif au renforcement des capacités pour la mesure des TIC et l'élaboration de la politique relative aux TIC, ainsi que les rapports d'évaluation des cours de formation pour la production de statistiques relatives aux TIC. Les premières ont confirmé que dans les pays cibles sélectionnés une cyberlégislation avait été promulguée, ou était sur le point de l'être. Il ressortait des seconds que le projet avait permis d'améliorer les compétences des producteurs d'indicateurs relatifs aux TIC comparables au niveau international, et qu'il avait donc atteint ses objectifs. Les évaluations des cours de formation faisaient apparaître un retour d'expérience positif venant des participants. Mais les rapports n'indiquaient pas, par exemple, s'il y avait eu un accroissement du nombre des pays en développement produisant des statistiques comparables sur les TIC et ne montraient donc pas quel avait été l'impact des projets. Ce problème tient peut-être au délai qui s'écoule entre l'acquisition de compétences et de connaissances grâce à la formation et l'application de ces compétences et de ces connaissances pour produire de nouvelles statistiques. Les entretiens et les rapports annuels sur les activités de coopération technique confirmaient toutefois que ce nombre était en augmentation, le Lesotho et le Sénégal étant devenus les premiers PMA à figurer dans la

base de données de la CNUCED. En comparaison avec les années précédentes, il avait été organisé cependant en 2010 moins de cours de formation à cause des restrictions budgétaires.

33. Le seul examen de la politique en matière de TIC effectué à ce jour était considéré comme un exercice très utile par les représentants du pays concerné (l'Égypte). Il y avait eu quelques problèmes pour appliquer la méthodologie retenue, d'autant que les consultants étaient certes compétents sur le plan technique mais connaissaient mal le pays. Les recommandations issues de l'examen ont néanmoins pu servir à préparer une nouvelle politique nationale pour les TIC pour 2011-2014, ce qui signifie que l'examen avait débouché sur une action immédiate au niveau national.

34. Des difficultés et des obstacles pour certains projets de la CNUCED pour la science et la technologie au service du développement ont été mis au jour s'agissant de l'engagement et de l'appropriation au niveau national, de la méthode de mise en œuvre et du suivi. Par exemple, même si un examen de la politique de la STI était demandé par la mission d'un État membre à Genève, cela ne signifiait pas nécessairement qu'il y avait un engagement identique dans la capitale. Parfois, les observations des personnes interrogées sur l'action de la CNUCED étaient essentiellement centrées sur le travail des consultants, ce qui laissait penser que l'examen de la politique de la STI avait été surtout mené par les consultants. Une autre difficulté était l'absence de suite donnée, autant pour financer la mise en œuvre des recommandations que pour maintenir les contacts et le travail en réseau entre les bénéficiaires, les experts et les fonctionnaires de la CNUCED. Cette dernière remarque s'appliquait aussi aux projets relatifs aux TIC. Un problème évoqué dans la plupart des entretiens était la participation limitée des experts locaux aux activités de projet alors que leur participation favoriserait le transfert de compétences et de connaissances entre les fonctionnaires et les experts de la CNUCED et le personnel national.

35. Les complexités du mécanisme intergouvernemental pour la science et la technologie au service du développement (par. 21) ont rendu difficile la réalisation des produits escomptés pour ce pilier de l'action de la CNUCED. La Section de la science et de la technologie est parvenue jusqu'à présent à établir les documents et les rapports (produits) nécessaires avec des ressources humaines très limitées et, selon certaines personnes interrogées, des contributions limitées aussi des autres sections. Les résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale émanant de la Commission de la science et de la technique au service du développement, bien qu'elles soient en principe contraignantes pour la CNUCED (puisque celle-ci fait partie du Secrétariat de l'ONU), ne sont pas soutenues par des décisions en matière de financement, ce qui peut poser des difficultés à l'organisation pour entreprendre les actions demandées (par exemple effectuer davantage d'examen des politiques de la STI). Bien que la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement ait formulé, parmi ses conclusions, des appels à l'action en faveur de la STI, vu le peu de temps imparti pour débattre de ces questions il n'avait pas été possible d'avoir des discussions détaillées sur la suite à donner aux questions concernant la STI ni de prendre des décisions à ce sujet. À cette situation venait s'ajouter le fait que, selon certaines personnes interrogées, la Division de la technologie et de la logistique pourrait être plus réactive et coopérative vis-à-vis des États membres, par exemple pour mieux prendre en compte les observations formulées et pour mieux présenter les résultats de l'action menée (davantage de réunions d'information sur l'action de la Division ont été suggérées).

36. Dans les examens annuels des activités de coopération technique de la CNUCED, les activités pour la science et la technologie au service du développement se répartissent en deux groupes: le groupe 13, *TIC: Politiques et applications au service du développement*, et le groupe 15, *Science, technologie et innovation*. Chacun de ces groupes représente 1 % du budget total de coopération technique de la CNUCED. En ce qui concerne le volume de

l'assistance technique, la CNUCED est globalement un acteur mineur au niveau des pays. Les organismes résidents des Nations Unies tels que l'ONUDI, le PNUD et l'UNESCO ainsi que la Banque mondiale et d'autres donateurs comme l'UE sont les acteurs de premier plan pour l'assistance technique aux pays en matière de science et de technologie au service du développement. Les organismes des Nations Unies qui participent à la coopération technique pour la STI et les TIC au niveau des pays incluent les commissions régionales. Le cas de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) est présenté ci-dessous.

Encadré 2

Le **Programme de la CEA pour la science, la technologie et l'innovation** est dirigé par la Division des technologies de l'information et de la communication et de la science et de la technique. La Division entreprend des recherches et des analyses sur les politiques ainsi que des activités d'information et de plaidoyer pour les TIC, la STI et la géo-information. La Section des TIC est chargée de la formulation des politiques, stratégies et plans pour les TIC au niveau des pays, y compris l'élaboration de législations pour le commerce en ligne et de stratégies en ligne sectorielles, ainsi que des examens des politiques nationales en matière de TIC. La Section assure la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités pour la mesure des TIC en Afrique (Scan-ICT) et elle dirige le Groupe de travail sur les indicateurs du cybergouvernement dans le cadre du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement. La Section de la science, de la technologie et de l'innovation apporte une assistance pour la formulation des politiques correspondantes aux niveaux national et sous-régional, y compris les examens des politiques de la STI. Elle s'attache à promouvoir le partage des connaissances et le travail en réseau, et propose des services d'appui pour le développement des entreprises. En ce qui concerne la formation de consensus au niveau intergouvernemental, la Division des TIC et de la science et de la technique fait rapport au Comité de l'information, des sciences et des technologies pour le développement et à la Conférence sur la science en Afrique, notamment. La contribution de la Division aux travaux de l'Union africaine mérite elle aussi d'être mentionnée. Compte tenu des similarités entre les travaux de la CNUCED et ceux des sections de la CEA qui s'occupent des technologies de l'information et de la communication, ces organismes coopèrent étroitement, par exemple pour la mesure des TIC. Des sessions de formation communes sont organisées par la CEA, par l'UIT et par la CNUCED. En outre, la Division des TIC et de la science et de la technique a fourni des informations pour le *Rapport sur l'économie de l'information*, et la Section de l'analyse des TIC a financé la venue de participants au Comité. La coopération entre les sections de la CNUCED et de la CEA qui s'occupent de la science, de la technologie et de l'innovation reste cependant limitée. Si la coopération avec la Division des technologies de l'information et de la communication et de la science et de la technique était renforcée, le Service de la science, de la technologie et des TIC pourrait mettre à profit les réseaux de cette Division dans les pays africains.

37. Selon certaines personnes interrogées, l'intégration de la science et de la technologie au service du développement dans les stratégies nationales de développement des pays en développement et, par conséquent, dans les cadres pour l'aide comme les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) reste problématique. Bien que les pays en développement soient plus nombreux à inclure la STI et les TIC parmi leurs priorités nationales en matière de développement, le nombre de ceux qui ont pris des mesures concrètes à cet effet reste relativement réduit. Et comme les activités d'aide des organisations spécialisées ciblent essentiellement ces pays, il y a un risque de double emploi et de chevauchement. Le fait que certains donateurs s'intéressaient moins aujourd'hui aux TIC au service du développement était un autre problème cité.

38. La CNUCED a effectué davantage d'examens de la politique d'investissement (EPI) que d'examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation. La Division de l'investissement et des entreprises est chargée des EPI, qui sont considérés par beaucoup de pays bénéficiaires comme un moyen d'attirer l'investissement étranger direct. Et la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues fait elle-même l'objet d'un examen. Même si les EPI sont tournés prioritairement vers des questions d'intérêt international, ils couvrent aussi des questions d'intérêt national comme le cadre de politique pour la STI sur lequel sont axés les examens des politiques de la STI. La CNUCED a mis en place un certain nombre de mécanismes interdivisions comme le Comité d'examen des projets en 2008. Mais les avis sont mitigés sur l'idée de créer davantage de mécanismes et/ou d'équipes spéciales interdivisions. Il semble qu'à l'heure actuelle la coopération entre les divisions se fasse de façon informelle, entre des collègues à des niveaux de la hiérarchie autres que ceux de la direction.

C. Efficience

39. Chacune des trois sections du Service de la science, de la technologie et de l'innovation comprend en théorie cinq à six postes, y compris celui du chef de la Section et un poste d'agent des services généraux. Mais comme certains postes sont vacants, le Service risque de perdre des postes dans l'avenir. La Section de la science et de la technologie ne compte déjà plus que deux ou trois collaborateurs et la rotation du personnel y est élevée à cause de la structure de la Section (il existe en plus du poste de chef de la Section deux postes P-2, dont un temporaire). Les effectifs actuels du Service, déjà très sollicités, devraient être renforcés en cas de développement des activités. Le profil du personnel semble adéquat pour continuer à assurer comme par le passé les fonctions actuelles.

40. Il y a eu pour la mise en œuvre et l'achèvement des projets certains retards dus essentiellement à des facteurs ne dépendant pas de la CNUCED, par exemple des difficultés politiques ayant freiné le processus d'approbation pour l'examen de la politique nationale en matière de STI. Les représentants des pays donateurs interrogés par les évaluateurs se sont dits satisfaits généralement des capacités du Service de la STI et du Service de la coopération technique à planifier et gérer les projets et à en rendre compte, de même qu'à exécuter les budgets. Par exemple, quand un donateur avait relevé le niveau de ses critères de qualité pour les plans et les rapports concernant les projets, le Service avait bien réagi. La question de la visibilité des projets et l'absence de hiérarchisation des priorités au sein même de la CNUCED suscitaient davantage de critiques. Sur ce dernier point, quand un donateur avait indiqué qu'il pouvait financer un nouveau projet, il avait reçu 19 propositions sans sélection préalable ni hiérarchisation des priorités par la CNUCED.

41. Un problème administratif apparemment mineur pourrait bien dans la pratique devenir un obstacle majeur: l'incapacité de la CNUCED de préparer pour la publication, de formater et d'imprimer les rapports suffisamment vite. Il s'est accumulé un arriéré pour les rapports ou les publications, et tout document nécessaire pour tel ou tel événement prend la préséance sur les documents dont la publication n'est pas liée à un événement précisément daté. L'impression d'un examen de la politique de la STI est ainsi reportée depuis plusieurs mois. Cette situation est difficile à expliquer aux pays bénéficiaires qui ont besoin des rapports à des fins de politique nationale, ou bien pour négocier avec les donateurs un financement pour la mise en œuvre.

D. Durabilité

42. La plupart des signes de durabilité qui se dégagent des documents examinés et des déclarations des personnes interrogées sont d'ordre institutionnel: intégration des politiques en matière de TIC dans les stratégies nationales de développement, adoption de cyberlégislations et de réglementations aux niveaux national et régional, manuels et compétences améliorées pour la production de statistiques sur les TIC, adoption par le Parlement de politiques nationales révisées pour la STI, etc. Il y avait aussi certains signes de durabilité financière, par exemple un pourcentage fixé pour la contribution du secteur privé ou pour la part du budget public allouée à la STI. La question de la viabilité environnementale était prise en compte essentiellement dans les activités de recherche et d'analyse et de délibération au niveau intergouvernemental, plutôt que dans le cadre des activités de coopération technique.

43. Les personnes interrogées s'accordaient à penser que toutes les activités de coopération technique de la CNUCED étaient déterminées en fonction de la demande. On pouvait donc supposer que les besoins et les souhaits des partenaires de coopération et/ou des bénéficiaires finals seraient reflétés dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. C'était effectivement le cas pour un certain nombre de projets. Les partenaires de coopération déterminent par exemple les domaines thématiques des examens de la politique de la STI et décident s'il convient de privilégier en priorité le développement des compétences (Amérique latine) ou la préparation de textes juridiques (Afrique de l'Est) dans le cadre du projet relatif aux TIC et à la réforme de la législation. Mais les problèmes d'engagement, de méthodologie et de suivi auxquels il a été fait référence plus haut au paragraphe 34 compromettent la durabilité de certains projets. Le projet de réseau de centres d'excellence, considéré comme un succès par les personnes interrogées qui y avaient participé, a été mis en attente, et son avenir est incertain faute de financement par les donateurs au-delà d'une période de mise en œuvre de cinq ans (2005-2010) et après un investissement de plus d'un million de dollars des États-Unis. Ce projet était pourtant l'un des rares exemples concrets de coopération Nord-Sud et Sud-Sud, qui cadrerait donc bien avec le paragraphe 158 de l'Accord d'Accra.

44. Dans les Sections de l'examen des politiques et de l'analyse des TIC, la plupart des fonctionnaires consacrent leur temps en partie à la recherche et à l'analyse et en partie à la coopération technique. La Commission de la science et de la technique au service du développement est considérée par un certain nombre de fonctionnaires comme une activité indépendante et d'une pertinence limitée pour le reste de leurs activités. Le personnel de la Section de la science et de la technologie se consacre à l'analyse des thèmes prioritaires de la Commission et à l'appui pour la formation de consensus au niveau intergouvernemental dans le contexte des travaux de la Commission. La Section reçoit des contributions des autres sections mais assume seule la responsabilité des produits attendus de la Commission. Selon certaines des personnes interrogées, les diverses sections du Service ne bénéficiaient pas toutes pleinement de l'action de la Commission. Compte tenu de la complexité des tâches en rapport avec la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement (par. 21 et 35), ces sections fournissent un appui limité pour les activités de recherche et d'analyse et de coopération technique du Service de la science, de la technologie et des TIC.

45. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres priorités fixées au niveau international sont visibles dans le programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement et dans l'action du Service de la science, de la technologie et des TIC. La lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et les questions de parité ont occupé une importante place dans les travaux de recherche et d'analyse et dans les délibérations au niveau intergouvernemental. La relation entre les OMD et les activités de coopération technique pour la science et la technologie au service

du développement n'apparaît que de façon indirecte, par exemple à travers le choix de l'agriculture parmi les domaines d'intérêt thématiques dans plusieurs examens des politiques de la STI. Mais il n'est pas attendu pour les projets de coopération technique de résultats qui contribuent directement à la lutte contre la pauvreté ou à l'égalité entre les sexes. Et dans le cadre de l'exécution des activités de projet par exemple en matière de formation, il n'a pas été notamment pris de mesures spécifiques pour accroître la participation des femmes.

III. Conclusions

46. La mise en œuvre du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement s'inscrit dans le cadre des mandats de l'Accord d'Accra, mais certaines activités doivent être renforcées. Le Service de la science, de la technologie et des TIC met en œuvre pleinement les paragraphes 160 et 161, mais partiellement seulement les paragraphes 158 et 159 qui prévoient des mandats très larges couvrant notamment des questions telles que les politiques, les meilleures pratiques et les discussions internationales sur le transfert de technologie. Plusieurs divisions de la CNUCED travaillent à ces mandats, soit pour les questions de politique soit, comme le Service, pour celles des meilleures pratiques. Et parmi les États membres, il n'y a pas de consensus clair sur le rôle que la CNUCED devrait jouer à cet égard. Dans ces circonstances, il est impossible pour le Service de donner pleinement effet à l'ensemble des mandats prévus dans les paragraphes 158 à 161 de l'Accord d'Accra.

47. Le regroupement des activités de la CNUCED concernant la STI et les TIC dans le sous-programme 4 lui a permis de renforcer ses activités de recherche et d'analyse et de coopération technique en matière de STI. En ce qui concerne les TIC, les travaux de recherche et d'analyse sont également mieux ciblés, mais il est difficile de déterminer dans quelle mesure cela peut être attribué à la réorganisation en question. Les avis sont partagés sur les publications périodiques et sur leur réel objectif. Si l'objectif est de renforcer le profil de la STI et des TIC ou d'influencer les politiques correspondantes, un certain nombre de données intéressantes (classements, indicateurs) et une analyse de base pourraient suffire. La présentation des publications de façon très médiatisée (tourné promotionnelle, communiqué de presse, site Web interactif dédié, etc.) est importante elle aussi.

48. En ce qui concerne la formation de consensus au niveau intergouvernemental, il n'existe pas encore pour la STI et pour les TIC de mécanisme consultatif efficace capable de mener à des résolutions concertées valables et composé de représentants de tous les États membres, et pas seulement d'experts techniques. Les nouvelles tendances concernant les politiques ont été bien reflétées dans les travaux de la CNUCED pour la formation de consensus au niveau intergouvernemental, ainsi que dans ses activités de recherche et d'analyse. Elles sont moins évidentes dans les activités de coopération technique, ce qui est compréhensible puisqu'il faut du temps pour lancer de nouvelles activités de coopération technique, en particulier dans le domaine de la STI.

49. Il y a un déséquilibre en faveur des TIC dans les activités du Service de la science, de la technologie et des TIC. Cela s'explique sans doute par le fait que le domaine de niche de la CNUCED concernant les TIC est clair, y compris pour les autres organisations avec lesquelles il existe de réels mécanismes de coordination, alors que pour la STI le rôle de la CNUCED est moins évident. Il y a très peu de «science au service du développement» dans l'action du Service, et une bien plus importante composante «technologie et innovation». Cela est sans doute dû à son audience cible qui est constituée de décideurs, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'experts. La coordination avec l'UNESCO, qui s'intéresse plus spécifiquement à la science et à l'éducation, et avec d'autres organisations

davantage tournées vers la technologie et l'innovation comme l'est elle-même la CNUCED reste faible. Il est plus facile d'attirer un financement des donateurs dans les domaines où les rôles sont clairs et où il existe des mécanismes de coordination.

50. Au sein de la Division de la technologie et de la logistique, le plan d'activité semestriel interne de la Division est le principal outil de gestion. Il est organisé des réunions hebdomadaires ou spéciales à différents niveaux. Si les activités de planification et de présentation de rapports semblent s'effectuer essentiellement au niveau des produits et des activités, il n'est rendu compte que sporadiquement des réalisations et de l'impact, par exemple dans les rapports annuels sur les activités de coopération technique et dans le cadre du système IMDIS. Les problèmes constatés dans les plans et dans les rapports pour les activités ordinaires dans le cadre du sous-programme 4 (voir plus haut, par. 24 à 26) laissent penser que les pratiques de la CNUCED en matière de planification et de présentation de rapports présentent des déficiences de nature plus générale. Celles-ci peuvent être attribuées dans une certaine mesure aux directives imposées à la CNUCED pour la planification et la présentation de rapports, mais il devrait être possible d'améliorer la manière dont ces directives sont utilisées. Les déficiences générales en question peuvent, entre autres conséquences, entraîner un surcroît de travail quand la CNUCED doit entreprendre d'importants examens de caractère ponctuel, comme l'évaluation et l'examen en 2010 de la mise en œuvre par la CNUCED de l'Accord d'Accra.

51. Les évaluateurs ont établi que certaines réalisations en matière de science et de technologie au service du développement, en particulier pour la coopération technique, pourraient avoir un impact à long terme au niveau national ou régional (voir plus haut, par. 24 et 30 à 33). Mais globalement, la CNUCED fournit peu d'assistance technique au niveau des pays, et la STI et les TIC ne représentent guère plus de 2 % de son budget de coopération technique. C'est pourquoi la Section de l'analyse des TIC a choisi à bon droit de concentrer ses activités de coopération technique sur un domaine de niche bien délimité. Mais pour mener des activités dans un domaine de niche étroit, une coordination et une collaboration avec d'autres organisations sont indispensables pour éviter tout double emploi et chevauchement avec les activités d'assistance ciblées des autres organismes spécialisés et avec les programmes plus globaux des organisations plus généralistes. La coordination entre les activités de coopération technique de la CNUCED dans le domaine des TIC et celles des commissions régionales, de la CNUDCI et de l'UIT semble avoir bien fonctionné.

52. Compte tenu des ressources limitées de la Section de l'analyse des TIC, il n'apparaît pas pleinement justifié pour elle de s'engager dans des examens des politiques en matière de TIC, même s'il est fait référence à ces examens dans le paragraphe 160 de l'Accord d'Accra. Les activités de coopération technique et de recherche et d'analyse relevant du domaine de niche de la Section et les tâches qui lui incombent pour la mise en œuvre du Sommet mondial sur la société de l'information occupent déjà à plein temps son personnel. En outre, la Section continuera à bénéficier de financements extérieurs dans ces domaines.

53. La préparation de lignes directrices pour les examens des politiques de la STI (par. 23) offre l'occasion de développer le cadre conceptuel de ces examens, et d'expliquer en quoi l'approche et la méthodologie appliquées par la CNUCED diffèrent de celles des autres organisations, de sorte que les pays bénéficiaires potentiels soient bien informés de ces différences avant de décider à quelle organisation s'adresser pour bénéficier d'une assistance. En outre, les lignes directrices devraient définir des mécanismes et des procédures de suivi permettant d'évaluer l'impact des examens des politiques de la STI comme ceux qui ont été mis en place pour le suivi des examens des politiques d'investissement.

54. Les difficultés et les contraintes mises au jour dans le cadre de certains projets de la CNUCED relatifs à la science et à la technologie au service du développement appellent

une implication plus étroite du personnel de la CNUCED au niveau des pays, en particulier avant que la décision d'entreprendre un projet soit prise, pour la formulation du projet dans les phases initiales de sa mise en œuvre et pour le suivi après l'exécution des activités de projet immédiates (examen, formation, etc.). Les ressources financières disponibles ne devraient pas empêcher cette implication plus étroite du personnel puisque celle-ci impliquerait tout au plus des coûts supplémentaires pour les communications et au titre des voyages, coûts normalement pris en compte dans les budgets des projets. Grâce à leur implication plus étroite, les fonctionnaires de la CNUCED, agissant en qualité d'administrateurs de projet, devraient pouvoir prévenir et/ou pallier les déficiences et les contraintes qui ont pesé sur certains projets de la CNUCED relatifs à la science et à la technologie au service du développement (par. 34).

55. Si le personnel s'impliquait plus dans les conseils en matière de politique, par exemple pour la réalisation des examens des politiques de la STI, et moins dans la gestion du travail des consultants, il pourrait être nécessaire de modifier en conséquence le profil du personnel (ou de recruter du personnel supplémentaire). Pour mieux équilibrer l'actuel profil standard d'économiste, il faudrait davantage de compétences en ingénierie et en matière technologique. En faisant exécuter à l'intérieur de l'organisation davantage de tâches liées aux examens des politiques de la STI et en étant moins dépendants ainsi de consultants extérieurs, il serait possible de réduire les coûts globaux.

56. Une autre façon d'obtenir des résultats identiques voire meilleurs moyennant des dépenses identiques voire inférieures consisterait à tirer parti des synergies entre les différentes composantes de la CNUCED. Par exemple, les examens des politiques d'investissement et des politiques de la STI pourraient être combinés. Cela exigerait davantage de coopération entre les divisions, et un leadership qui encourage, facilite et, si nécessaire, impose cette coopération.

57. En ce qui concerne la durabilité des résultats obtenus, le tableau est mitigé. Les exemples positifs (par. 24, 30 à 33 et 42) sont occultés par un petit nombre de cas dans lesquels il a été constaté des déficiences. Le projet de réseau de centres d'excellence figure parmi ces cas. La Division de la technologie et de la logistique n'a apparemment pas appliqué un plan d'action valable, avec une évaluation des priorités des donateurs et une stratégie de communication et de financement, qui aurait permis d'anticiper la clôture du fonds d'affectation spéciale spécifique faisant intervenir un seul donateur et d'agir en conséquence. La nécessité d'une stratégie de sortie a également été évoquée dans le cadre de l'évaluation du projet sur le commerce en ligne et la réforme de la cyberlégislation. Il faudrait dans ce contexte des critères clairs pour établir la hiérarchie des priorités entre les projets en cours d'exécution et les nouveaux projets. Comme le projet continue à bénéficier d'un financement extérieur, il reste du temps pour chercher une réponse à ce problème.

58. En ce qui concerne la STI et les TIC au service du développement, les activités de recherche et d'analyse et de coopération technique se complètent bien. Pour la science et la technologie au service du développement, compte tenu de la complexité du mécanisme intergouvernemental, son interaction avec les deux autres piliers n'est pas idéale.

59. Le programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement de façon indirecte, mais ces objectifs sont visibles dans les activités programmatiques. Il a été tenu compte des questions de parité et d'environnement dans les activités de recherche et d'analyse ainsi que dans les discussions au niveau intergouvernemental. Mais dans le cadre de la coopération technique proprement dite, il n'a pas été pris de mesures spécifiques.

IV. Recommandations

60. Les responsables de la CNUCED, de la Division de la technologie et de la logistique et du Service de la science, de la technologie et des TIC devraient poursuivre leur réflexion stratégique sur le rôle du Service, en particulier s'agissant de la «science» au service du développement et vis-à-vis des autres organismes des Nations Unies. Bien que la «science» soit mentionnée expressément dans l'Accord d'Accra et dans l'intitulé du Service, la place prépondérante dans les travaux de celui-ci a été accaparée par la composante «technologie et innovation» (et la «science» n'apparaît pas dans le titre de la Division). Dans la perspective de la treizième session de la Conférence, il faudrait réfléchir plus avant aux moyens de mieux prendre compte la «science» dans les activités de la CNUCED, par exemple grâce à une coopération accrue avec d'autres organisations telles que l'UNESCO, ou aux autres options possibles – par exemple une équipe spéciale interdivisions sur la science et la technologie au service du développement relevant de la Division de la technologie et de la logistique et réunissant les composantes pertinentes de la CNUCED. L'une de ses tâches pourrait être d'assurer la liaison avec les autres organisations pour la science et la technologie au service du développement. Les résultats de la réflexion ainsi menée par la CNUCED devraient être discutés avec les États membres et pris en compte dans les résolutions adoptées par la Conférence à sa treizième session.

61. La CNUCED devrait clarifier la répartition interne des tâches et des responsabilités en matière de transfert de technologie, en précisant si une division et/ou un service particuliers sont responsables de l'entière application des paragraphes 158 et 159 de l'Accord d'Accra ou bien, au cas où la responsabilité de la mise en œuvre de ces deux paragraphes serait partagée, comment s'effectue cette répartition. Elle devrait aussi indiquer clairement comment ce travail s'articule autour des trois piliers de son action. L'une des options possibles pour répartir les tâches au niveau interne consisterait à définir les responsabilités en fonction de ces domaines d'action. Cela impliquerait une coopération entre les divisions plus poussée qu'à l'heure actuelle.

62. La CNUCED devrait améliorer ses pratiques pour la planification, le suivi et la présentation de rapports, afin de ne pas se focaliser de façon excessive sur les activités et les produits immédiats dans la planification et la présentation de rapports, mais de prévoir aussi systématiquement des activités de planification, de suivi et de présentation de rapports pour les réalisations. Cela permettrait à l'avenir d'évaluer valablement l'efficacité et l'impact sur le long terme.

63. Les mécanismes de coordination et de coopération pour la STI devraient être renforcés, tant au sein de la CNUCED qu'avec les autres organisations. Même si le Service en tant que tel ne peut pas mettre en place des mécanismes de coordination de nature formelle pour la STI comparables au Groupe des Nations Unies sur la société de l'information ou au Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement, il devrait s'attacher à créer des réseaux plus informels mais bien structurés qui rassemblent un large éventail de participants communiquant régulièrement via l'Internet. La coopération avec les commissions régionales devrait être étendue à la science et à la technologie au service du développement. Au niveau des pays, la CNUCED devrait systématiquement consulter les bureaux résidents de la Banque mondiale, de l'ONUDI, du PNUD et de l'UNESCO, en particulier avant de prendre toute décision sur de nouvelles activités de coopération technique pour la science et la technologie au service du développement dans les pays.

64. Compte tenu de la complexité des mécanismes intergouvernementaux actuels pour la science et la technologie au service du développement et dans la perspective des négociations en vue de la treizième session de la Conférence, il faudrait d'abord qu'il y ait un accord au sein de la CNUCED sur les options préférées pour un organe

intergouvernemental capable de répondre aux besoins de la CNUCED en matière de STI et de TIC. Par souci de pragmatisme, l'idée d'une nouvelle commission ne devrait pas faire partie des options. Plusieurs autres possibilités peuvent être envisagées: l'inscription à titre permanent d'un point à l'ordre du jour du Conseil du commerce et du développement, une réunion d'experts pluriannuelle dédiée à la STI et aux TIC, un renforcement et une visibilité accrue des éléments de l'ordre du jour de la Commission de la science et de la technique au service du développement en rapport avec les domaines d'action directs de la CNUCED, etc. L'une des options préférées devrait être arrêtée de concert avec les États membres et confirmée dans les résolutions que la Conférence prendra à sa treizième session.

65. En ce qui concerne les travaux de recherche et d'analyse, le Service devrait réfléchir aux moyens de rendre ses publications périodiques plus attractives pour les décideurs, par exemple en y faisant figurer davantage de classements et d'indicateurs et en y mettant moins l'accent sur des analyses approfondies. Des présentations plus médiatisées des publications pourraient être une solution, avec des tournées promotionnelles et un site Web pour une meilleure visibilité. Le site Web du Service mériterait d'être repensé afin qu'il cadre mieux avec l'image d'une organisation qui s'occupe de l'innovation et des TIC. En outre, le Service devrait interagir de façon plus dynamique avec les représentants des États membres basés à Genève, par exemple en leur adressant périodiquement des notes de synthèse et des informations actualisées et en organisant à l'occasion de grandes manifestations des événements parallèles tels que sessions d'information, déjeuners-débats et ateliers.

66. S'agissant de la coopération technique, la CNUCED devrait faire davantage d'efforts pour revitaliser le projet de réseau de centres d'excellence et pour étendre ce réseau. Le réseau étendu devrait servir à de multiples usages, y compris la promotion de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud en matière de STI. À la place, ou en outre, le Service devrait utiliser l'Institut virtuel et le programme TrainForTrade pour promouvoir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud pour la science et la technologie au service du développement à travers le renforcement et la diffusion des capacités.

67. En ce qui concerne les examens des politiques de la STI, les évaluateurs estiment que des mécanismes de coordination et de coopération améliorés, avec une approche et une méthodologie claires de la CNUCED et une implication plus grande de son personnel, y compris pour fournir des conseils sur les politiques, faciliteraient l'obtention de financements extérieurs dans l'avenir. Une fois ces conditions réunies, la CNUCED devrait renforcer ses activités de mobilisation de fonds pour de nouveaux examens. Les partenaires de développement devraient envisager d'appuyer ce processus dans le cadre de leur contribution aux activités de coopération technique de la CNUCED.

68. En ce qui concerne les TIC au service du développement, le Service de la science, de la technologie et des TIC devrait continuer à cibler son action sur son domaine de niche pour la coopération technique consistant à mesurer la contribution des TIC pour les aspects économiques et juridiques du commerce en ligne. À cet égard, lorsque le premier examen de la politique en matière de TIC aura été rendu public, les parties prenantes de la CNUCED devraient réfléchir attentivement à la valeur ajoutée qu'apporterait le Service en entreprenant des examens des politiques en matière de TIC de plus vaste ampleur, eu égard en particulier aux travaux actuellement menés par d'autres organismes internationaux bénéficiant d'une plus grande expérience de cette question et ayant davantage de ressources à y consacrer.

69. La CNUCED devrait veiller à ce que les activités de la Section de la science et de la technologie soient judicieusement équilibrées entre, d'une part, son mandat en tant que secrétariat technique de la Commission de la science et de la technique au service du développement et, d'autre part, ses autres activités pour la science et la technologie au service du développement comme la récente série des études de la CNUCED sur la science,

la technologie et l'innovation dans laquelle la Section joue un rôle de premier plan. Si elle disposait de ressources propres et de contributions accrues venant des autres sections et divisions, la Section de la science et de la technologie pourrait jouer vis-à-vis des questions relatives à la science et à la technologie au service du développement un rôle allant au-delà du cadre de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

70. Le cadre conceptuel des examens des politiques de la STI effectués par la CNUCED devrait être revu dans le contexte de la préparation de lignes directrices pour ces examens (par. 23). Cet exercice devrait aider la CNUCED à définir le rôle de son personnel dans le processus correspondant. Les lignes directrices devraient expliciter l'implication plus étroite du personnel de la CNUCED qui est nécessaire au niveau des pays (par. 55). Si le rôle du personnel dans le processus d'examen des politiques de la STI était davantage tourné vers les politiques, la CNUCED devrait réfléchir au renforcement éventuel des ressources humaines du Service.

71. Les lignes directrices, outre qu'elles devraient définir ce qui caractérise l'approche et la méthodologie suivies par la CNUCED pour les examens des politiques de la STI, devraient couvrir aussi d'autres questions comme les possibilités d'adaptation, l'engagement et la participation au niveau local, la mise en œuvre des recommandations et la suite donnée. Il faudrait aussi prévoir dans le budget pour les examens des politiques de la STI des ressources pour assurer non seulement le suivi mais aussi la mise en œuvre de certaines recommandations spécifiques. Le degré d'engagement du pays bénéficiaire pourrait être déterminé en évaluant dans quelle mesure il est prêt à faire une contribution financière, en espèces ou dans le cas des PMA en nature, et dans quelle mesure il est capable de mettre en place sans délai un groupe de pilotage de haut niveau réunissant de multiples parties prenantes. L'élaboration des lignes directrices devrait être achevée avant que le Service s'engage dans de nouveaux processus d'examen des politiques de la STI. Les leçons tirées des plus récents examens en Amérique latine devraient, elles aussi, être prises en compte dans le processus.